

Le Président de la Mission régionale
d'Autorité environnementale

à
Monsieur le Maire de Fontainebleau

A l'attention de Mme Campagna
Pôle technique/service urbanisme

Paris, le 20 août 2021

Affaire suivie par
Tél. : 01 40 81 23 26
Courriel : philippe.schmit@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Projet « Le Parc des subsistances » à Fontainebleau (77)

Réf. : Délibéré en date du 29 juillet 2021 de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France confirmant la validité de l'avis rendu le 3 juin 2021

Monsieur le Maire,

Le projet « Le Parc des subsistances » sur lequel l'Autorité environnementale d'Île-de-France a été saisie a fait l'objet d'un avis formel délibéré le 3 juin 2021.

Un complément au dossier de permis de construire et le permis d'aménager ont été déposés par le porteur de projet le 9 juillet dernier. Vous nous avez saisis d'une demande d'avis sur ce dossier le 13 juillet 2021.

Après analyse du dossier par le pôle instructeur de la MRAe, il s'avère que les incidences du projet sur l'environnement apparaissent identiques à celles déjà examinées lors de l'instruction de l'avis rendu (sur la base d'une étude d'impact du 22/03/2021 version 3). Le nouveau dossier a été transmis avec une étude d'impact datée du 07/07/2021, (version 4). Celle-ci ne mentionnait pas, comme cela est la pratique, les évolutions intervenues dans le dossier entre les versions 3 et 4.

Votre demande récente exprimait par ailleurs le souhait que la MRAe se prononce rapidement sur ce dossier.

En conséquence, je tiens à vous confirmer la validité de l'avis n°2021-1696 dont le contenu et les recommandations trouveront à s'appliquer à la procédure pour laquelle vous nous avez saisi par courrier du 13 juillet 2021.

Pour la bonne information du public et pour la suite de la procédure, je vous demande de bien vouloir faire apparaître dans l'étude d'impact (version 4) les évolutions intervenues depuis la version 3 sur laquelle s'est prononcée la MRAe.

Veillez recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de toute ma considération

Le président de la MRAe Île-de-France



Philippe SCHMIT

Zimbra

catherine.campagna@fontainebleau.fr

Avis de la MRAe Île-de-France sur votre saisine du 13 juillet 2021 (projet parc des substances)

De : SCHMIT Philippe - CGEDD/HCSDT <philippe.schmit@developpement-durable.gouv.fr>

ven., 20 août 2021 17:00

Objet : Avis de la MRAe Île-de-France sur votre saisine du 13 juillet 2021 (projet parc des substances)

📎 1 pièce jointe

À : catherine campagna <catherine.campagna@fontainebleau.fr>**Cc :** François BELBEZET <Francois.Belbezet@developpement-durable.gouv.fr>, Médhy BROUSSILLON <medhy.broussillon@developpement-durable.gouv.fr>**Répondre à :** philippe schmit <philippe.schmit@developpement-durable.gouv.fr>

Madame,

Vous trouverez ci-joint le courrier à l'attention de Monsieur le maire en réponse à votre saisine du 13 juillet dernier.
Je vous en souhaite bonne réception.

—

Philippe Schmit
*Inspecteur général*Président de la Mission régionale d'Autorité environnementale d'Île-de-France (**MRAe-IDF**)Conseil général de l'environnement et du développement durable (**CGEDD**)

Ministère de la Transition écologique (MTE)

Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT)

Tél : **0 140 812 326**Mob : **0 760 152 422**courriel : philippe.schmit@developpement-durable.gouv.fr*Adoptez l'éco-attitude,**N'imprimez ce document que si nécessaire*

— MRAe IDF Parc des substances Fontainebleau 2021-08-20.pdf
362 ko
